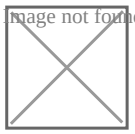

Cabinet de droit des affaires à Marrakech Maroc

Par **droitmaroc**, le **18/05/2009** à **18:45**

conseillons une large clientèle :

• D'entreprises marocaine, européennes et internationales.
• De professions libérales.
• D’associations.
• D’institutionnels: banques et assurances…
Nous avons pour exigences professionnelles fondamentales :
• la rigueur dans l’analyse, le traitement et la gestion des dossiers.
L’efficacité : nous nous efforçons d’avoir une vision stratégique des dossiers ainsi qu’une grande réactivité,
A fin d’optimiser les chances de succès des affaires qui nous sont confiées,

• La disponibilité : nous avons pour ambition d’être à l’écoute de nos clients et de leurs attentes, en mettant à
Leur disposition un accompagnement personnalisé et constant.
Nous intervenons tant en conseil qu’en contentieux, dans les domaines d’activités suivants :

• Le droit des affaires.
• Le droit pénal.
• Le droit du travail.
• Le droit immobilier.
• La propriété intellectuelle.

Nos prestations peuvent être réalisées en français ou en anglais.

Inscrits au Barreau de Maroc, nous plaidons devant tous les tribunaux (Tribunaux de Commerce, Tribunaux de Grande Instance, Conseils de Prud'hommes, Cours d'appel ...) et partout au Maroc.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés